



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Centres hospitaliers

Question écrite n° 7289

Texte de la question

M François Leotard demande à M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, combien de postes d'assistants seront réellement mis en place dans les hôpitaux généraux, au cours de l'année 1989.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est précisé à l'honorable parlementaire que les dispositions sur l'assistantat font l'objet d'une mise en œuvre progressive. À l'issue de la première année plus de 500 postes d'assistants ont déjà été créés. Pour l'année 1989, il est envisagé de renforcer les équipes médicales des établissements non universitaires en favorisant le recrutement des assistants spécialistes. Une étude pluriannuelle des besoins, effectuée au niveau régional, devrait améliorer les conditions de redéploiement des crédits d'internes inutilisés susceptibles de gager la création de postes d'assistants.

Données clés

Auteur : [M. Leotard François](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7289

Rubrique : Hôpitaux et cliniques

Ministère interrogé : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 décembre 1988, page 3820